



Les enfants porteurs de handicap

**Recueil de bonnes pratiques au sein du réseau
des Collectivités amies des enfants, partenaires de l'UNICEF France**

Juin 2012

Recueil des actions et des projets

Contexte et cadre légal

Exemples de mesures innovantes

- Des villes amies déjà actives
- Intégrer l'enfant porteur de handicap dès le plus jeune âge
- Des loisirs accessibles mais des obstacles nombreux
- La culture et les loisirs aussi pris en compte
- Former pour mieux accompagner
- Accepter l'autre et le comprendre
- Les enfants ont un regard sur le handicap
- Une quantification difficile à ce jour

« L'enfant porteur de handicap est un enfant avant tout, avec des différences, mais qui sont autant de richesses dans le relationnel entre enfants, entre adultes et enfants. Il doit être accueilli comme un enfant à part entière. Son bien-être est notre préoccupation première. Nous devons l'accompagner dans les étapes de sa vie. »

Extrait de la Charte d'accueil de l'enfant porteur de handicap de la Ville de Cholet.

Aborder le thème du handicap dans la ville, c'est traiter du problème de la non-discrimination et de l'accès de tous les enfants à l'ensemble des services de la collectivité. Aujourd'hui, plus de 2 millions d'enfants vivent dans une ville ou un département ami des enfants en France. A travers son implication auprès de ces collectivités en France, l'Unicef incite à agir tout particulièrement auprès des enfants porteurs de handicaps figurant parmi les plus vulnérables et les plus exclus.

Un cadre légal national

En France, la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi sur le Handicap », a instauré des obligations nouvelles pour les acteurs publics. Condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale, l'accessibilité est désormais au cœur des problématiques des collectivités locales. La personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et ce, quel que soit son handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap). Cette loi fondatrice pose également le droit pour chaque enfant en situation de handicap à être scolarisé dans l'école de son quartier, en privilégiant autant que possible l'inclusion en milieu scolaire ordinaire. C'est notamment à cette fin qu'a été mise en place la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) lieu unique pour faciliter les démarches des familles et permettant un accès unifié aux droits et aux prestations. La MDPH fait, par exemple, le lien entre la famille et les établissements scolaires pour mettre en place les projets personnels de scolarisation. Ainsi, depuis l'adoption de la loi, le nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire a augmenté d'environ 12.000 par an. Pourtant beaucoup reste encore à faire et un grand nombre d'entre eux ne le sont que quelques heures par semaine. Cet accès, notamment pour un enfant atteint d'un handicap mental, est encore synonyme de nombreuses difficultés. Les conditions d'accueil ne sont pas optimales, l'encadrement de l'enfant handicapé pâtit de l'insuffisance d'échanges d'informations entre milieux spécialisés et ordinaires, du manque de sensibilisation et de formation des enseignants et des chefs d'établissements au handicap, des problèmes de coordination de toutes les institutions ...

Il existe également un cadre légal pour la petite enfance. Depuis l'an 2000, les établissements d'accueil de la petite enfance sont ouverts à tous les enfants et ne sont plus réservés comme auparavant aux seuls enfants non porteurs de handicaps. Pourtant, là aussi, manque de précisions du décret, professionnels insuffisamment (in)formés sur le handicap

et sa prise en charge, manque de places pour tous les enfants, manque de personnels... expliquent les refus que rencontrent encore de nombreux parents.

Des villes amies déjà actives

Face à ces constats, les 225 Villes amies des enfants françaises mènent des actions spécifiques dans le domaine de l'égalité d'accès. Depuis 2002 déjà elles s'engagent, en effet, par la signature d'une Charte, à rendre leur ville toujours plus accueillante et accessibles aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs. En 2009, une nouvelle étape a été franchie, engageant les élus à adopter un programme d'actions stipulant clairement que des mesures concrètes pour innover et assurer l'égalité d'accès pour tous les enfants et les jeunes à l'école, à la restauration scolaire, aux aires de jeux, aux loisirs, à la culture, au sport, à la santé devaient être prises. Cela implique bien évidemment de gommer toutes les discriminations sociales et financières mais aussi de permettre à tous les enfants l'accès physique et intellectuel aux activités proposées dans la ville. La plupart des villes mènent des politiques globales : tout type de handicap est pris en compte. A partir des différents types de handicap recensés dans les communes, toute une palette d'actions est susceptible d'être mise en œuvre : des régimes spéciaux dans les restaurants scolaires pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, une amélioration continue de l'accessibilité des bâtiments publics et des aires de jeux, une offre de sport de loisirs ou de compétition adaptés, la mise en place de politiques tarifaires avantageuses (gratuité ou tarifs réduits dans les médiathèques, ludothèques, piscines...), la création de structures spécialisées comme un Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.P.S) pour conseiller et accompagner les parents d'enfants handicapés au quotidien. C'est une certitude, là où l'Etat a mis en place un cadre général, on se rend très vite compte que les collectivités locales peuvent astucieusement aider à lever bien des obstacles dans le cadre de leurs compétences mais en allant aussi bien au-delà.

Intégrer l'enfant porteur de handicap dès le plus jeune âge

Bon nombre de villes amies des enfants mènent ainsi aujourd'hui des actions innovantes dans le domaine de l'inclusion des enfants porteurs de handicap en milieu dit ordinaire. De façon concrète, l'enfant est intégré à la vie de la cité et parfois dès le plus jeune âge.

L'exemple de la Ville de Besançon (122 308 habitants – 14 372 enfants) est caractéristique de ce que les Villes amies des enfants mettent actuellement en œuvre dans ce domaine. La Ville a ouvert en 2011 une nouvelle structure d'accueil du jeune enfant accueillant six enfants polyhandicapés qui partagent le quotidien d'une vingtaine d'autres enfants, leur évitant ainsi l'exclusion et l'isolement. Ce multi-accueil, animé par une équipe municipale composée de professionnels de la petite enfance spécialement formés et de professionnels spécialisés détachés d'un institut médico-éducatif, a pour objectifs de favoriser l'éveil, la socialisation, l'autonomie et l'épanouissement de chaque enfant. Il représente également un atout pour tous les enfants qui évoluent dans un milieu où l'on apprend à connaître l'autre dans le respect des différences. Les professionnels de l'établissement ont collaboré à la conception des locaux pour donner à chacun des espaces de vie adaptés à la découverte, aux jeux, à la socialisation, à la propreté. Les enfants polyhandicapés sont accueillis dans les espaces d'activités communs de la crèche avec du mobilier adapté, notamment pour le change. Deux pièces ont été spécialement conçues pour leur prise en charge thérapeutique par des professionnels extérieurs à l'établissement.

Les parents de tous les enfants sont soutenus et accompagnés dans cette démarche. L'équipe de professionnels veille à chaque instant à entretenir l'échange entre les parents d'enfants handicapés ou non. L'idée est de « reconnaître la différence, mais ne pas être indifférent ».

D'autres villes amies des enfants ont fait un tel choix en intégrant les enfants porteurs de handicap dans leurs structures déjà existantes. C'est le cas à Cholet (56 168 habitants – 13 553 enfants) où une dizaine d'enfants porteurs de troubles du comportement jusqu'aux polyhandicaps sont parfaitement intégrés. Les accueillir est devenu une "normalité". Des partenariats de proximité avec les organismes et institutions spécialisées qui suivent ces enfants ont été instaurés. Des conventions ont même été établies avec certaines familles pour que des enfants soient accompagnés par des auxiliaires de vie sur les structures en plus de l'encadrement des agents.

C'est également le cas à Boulogne-Billancourt (113 236 habitants – 22 846 enfants) ou à Panazol (10 539 habitants – 2 300 enfants), pour ne citer que quelques exemples, où toutes les crèches de la ville accueillent des enfants porteurs de handicaps. L'engagement de ces villes en faveur des enfants handicapés s'est également concrétisé par l'instauration de critères d'accueil prioritaires. A Boulogne-Billancourt, un jardin d'enfant adapté de 15 places accueille des enfants de 18 mois à 6 ans, tous handicaps confondus. Ajouté à cela, afin de privilégier autant que possible l'inclusion en milieu scolaire ordinaire à partir de 3 ans, la ville soutient également la mise en place des projets personnalisés de scolarisation dans les écoles maternelles et élémentaires. Pour cela, elle propose d'employer directement des animateurs municipaux spécialisés si l'Education nationale ne met pas à la disposition de l'enfant un auxiliaire de vie scolaire individualisé (AVSI). Elle met également à disposition des enfants des accompagnateurs pour les conduire au centre médicosocial pendant le temps scolaire pour leurs séances d'orthophonie, de consultations psychologiques ou de psychomotricité.

Des loisirs accessibles mais des obstacles nombreux

Au-delà du temps scolaire, une vingtaine d'enfants porteurs de handicaps scolarisés ou en instituts spécialisés fréquentent les centres de loisirs municipaux de la ville de Boulogne-Billancourt. Ils bénéficient du suivi particulier d'une animatrice municipale référente qui aide les autres animateurs à avoir les bonnes attitudes à l'égard des enfants. Un règlement d'accueil spécifique a été rédigé et permet d'assurer de bonnes conditions d'accueil pour chaque enfant. En effet, toute collectivité doit, au quotidien, s'adapter aux différents âges de l'enfant dans l'organisation de ses services publics. L'accueil des enfants porteurs de handicaps en structures de loisirs est l'une de ces problématiques et les obstacles restent nombreux, ne serait-ce qu'en termes d'accessibilité des bâtiments.

La Ville du Mans (148 912 habitants – 33 965 enfants) est pionnière dans ce domaine et a mené une réflexion depuis le début des années 2000 sur le temps du loisir et du périscolaire (temps d'accueil de la pause de midi, du soir après l'école et du mercredi). L'idée maîtresse était de libérer les parents d'enfants porteurs de handicap pour une journée sur un temps périscolaire et proposer aux enfants une intégration réelle au sein des structures de loisirs avec d'autres enfants valides. La décision a été prise par la Ville de s'associer à la Fondation

« Loisirs pluriel » pour développer l'accueil des enfants handicapés dans ses structures d'accueil. Outre les huit enfants accueillis dans les crèches, cinq à la halte-garderie, quinze au restaurant scolaire et trois à cinq dans les centres de vacances, la Ville prend en charge quinze à vingt enfants en centre de loisir pluriel. Ce centre est situé dans une école mise à disposition par la mairie et accueille 30 enfants âgés de 3 à 13 ans, dont la moitié sont valides. Tous les enfants sont acceptés, quelque soit leur handicap. Le fonctionnement du centre est celui d'un centre de loisirs classique. Les enfants handicapés découvrent et partagent les mêmes activités que les enfants valides mais ils sont encadrés individuellement selon leur handicap. Cette expérience est unique pour la Fondation car c'est la première fois qu'un centre de loisirs pluriel se crée à la demande d'une ville. En général, l'implantation se fait à la demande de parents.

La culture et les loisirs aussi pris en compte

Dans le domaine de la culture et des loisirs, ces exemples se multiplient. A Boulogne-Billancourt, des animateurs spécifiques ont été recrutés dans les séjours collectifs de vacances municipaux pour permettre l'accueil des enfants porteurs de handicaps. A Cholet, la Ludothèque a apporté son soutien technique à la création d'un jeu de société pour non et mal voyants. L'École Municipale d'Arts Plastiques propose des cours accessibles aux enfants porteurs de handicap (physique ou intellectuel). Le Conservatoire de musique, de dans et d'art dramatique offre également des ateliers d'éveil musical adaptés pour les enfants et les jeunes en situation de handicap. La Médiathèque, la ludothèque, le Musée d'Art et d'Histoire et le Musée du textile ont mis en place des visites spécifiques et adaptées. Le groupe de travail pour la promotion de la personne handicapée a également initié un Forum Vacances et Loisirs Adaptés. Ouvert à tous publics, jeunes et adultes, et à toutes formes de handicaps, ce salon se donne notamment pour objectifs d'être un lieu de rencontres et d'échanges favorisant la formulation et la construction de projets de vacances et de loisirs en associant plusieurs acteurs sportifs et culturels locaux. Il crée ainsi des passerelles entre le quotidien des personnes en situation de handicap et celui des valides. Dans cet ordre d'idée, le Conseil général du Doubs, Département ami des enfants, vient d'éditer un guide des clubs sportifs pouvant accueillir des enfants ou jeunes porteurs de handicaps.

Former pour mieux accompagner

Mais innover dans le domaine de l'égalité d'accès ne se fait pas sans difficulté ni sans questionnement. Accueillir les enfants porteurs de handicaps en milieu dit « ordinaire » demande aux professionnels de s'interroger sur de nouvelles pratiques. Les services doivent s'adapter à une réalité nouvelle et éviter d'être mis en difficulté.

La Ville de Gap (40 000 habitants – 7 052 enfants) a ainsi souhaité accompagner ses agents à l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap grâce à une action innovante de formation. La collectivité met actuellement en place un projet visant à la fois à l'organisation de cet accueil mais aussi à une réflexion autour des pratiques professionnelles s'y référant. Inexistants en France en tant que tels, les modules de formation ont été conçus, sur proposition de la ville, en collaboration directe avec le centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT).

A terme, l'action permettra la création d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement pouvant intervenir en appui sur l'ensemble des structures d'accueil d'enfants municipales.

Les projets pédagogiques de toutes ces structures seront également réécrits et un outil de communication permettra le partage et la mutualisation des compétences et des connaissances. Pour chaque enfant accueilli, la ville mettra en place un plan d'accueil individualisé. Une fiche permettra de partager l'information concernant l'enfant pour toutes les structures qui seront appelées à l'accueillir dans la ville. Elle précisera son handicap, l'aménagement nécessaire de son environnement et les professionnels indispensables à son accueil.

La Ville de Cholet optimise, elle aussi, la prise en compte du handicap au sein de ses services municipaux en proposant des formations à tous ses personnels accueillant des enfants handicapés. Elle propose une réelle sensibilisation aux situations rencontrées par les personnes en situation de handicap. Agents municipaux et élus sont informés pour mieux comprendre les problématiques quotidiennes des personnes porteuses de handicap à travers expositions, représentations théâtrales, projections vidéo, rencontres, mise en situation de handicap... Pour marquer cet engagement, la collectivité a décidé de poursuivre la réflexion sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap et d'élaborer une Charte reprenant les principes qui animent les professionnels de la petite enfance et qui donnent une place à part entière aux familles et aux enfants. Cette charte s'adresse désormais aux professionnels pour lesquels il est une base de questionnement, de remise en question permanente. Mais il s'adresse bien sûr aux parents et constitue un outil spécifique de communication et de dialogue avec eux.

La Ville de Nancy (103 605 habitants – 11 113 enfants) a, elle, fait le choix du travail partenarial. Au sein de la commission Petite enfance de son Centre communal d'action sociale, elle a réuni les acteurs locaux de la petite enfance : structures associatives et parentales, équipes des établissements municipaux, partenaires financiers et experts afin de mener des actions pérennes de concertation et d'échanges. Depuis deux ans, la réflexion s'est portée sur l'enfant atteint de handicap et sa famille. Un groupe de travail a été créé afin d'optimiser l'accueil d'enfants handicapés dans les structures d'accueil municipales. Premiers résultats concrets : la création d'un classeur référençant informations médicales, pratiques et légales ainsi qu'une mallette proposant jeux et activités réalisés par des professionnels spécialisés. Le groupe de travail poursuit actuellement ses réflexions dans le cadre d'un appel à projet de la Caisse nationale d'allocations familiales.

La Ville de Boulogne-Billancourt a, elle aussi, élargi la démarche et accompagne les familles de façon spécifique. Elle a créé depuis quinze ans une mission handicap dont le rôle premier est l'accueil, l'information et l'orientation des personnes porteuses de handicap et de leurs familles. Comme preuve de son engagement particulier dans ce domaine, elle a désigné un élu spécifiquement en charge du handicap, de la dépendance et de l'accessibilité. La ville édite un guide du handicap, source précieuse d'informations pratiques pour les familles.

Accepter l'autre et le comprendre

Autre levier sur lequel de nombreuses collectivités souhaitent agir : l'environnement des personnes handicapées et la nécessité d'apporter un autre regard, sans condescendance ni à priori sur le handicap. Les enfants, vecteurs d'informations auprès de leurs parents et leur entourage, constituent une cible incontournable pour une approche naturelle pouvant contribuer à changer les comportements et les représentations. Journées ou semaines de

sensibilisation au handicap se développent de façon importante dans les Villes amies des enfants. Elles permettent tout à la fois la rencontre et la confrontation. Deux moments parfois difficiles mais très porteurs de sens pour l'enfant dans sa conception de ce qu'est le handicap et ce que sont ses conséquences sur la vie quotidienne.

La ville de Conflans-St-Honorine (34 805 habitants – 7 942 enfants) joue la carte de la prévention grâce à une action liée aux risques auditifs liés aux sons amplifiés. Information et tests sont proposés aux jeunes pour les sensibiliser à la perte auditive à laquelle ils vont faire face en écoutant de manière répétée et surtout inappropriée leurs musiques préférées. Le jeune est alors confronté à sa propre réalité et aux risques d'être confronté à une invalidité permanente.

D'autres villes incitent l'enfant à apprendre à accepter l'autre et sa différence. Ainsi, à Nancy, l'opération Regard d'enfants offre aux écoliers la possibilité de participer à des ateliers handicap. Et cela fonctionne, leur regard change véritablement. Ils apprennent à connaître la différence. Les enfants eux-mêmes témoignent en précisant que « plus jamais » ils n'auront « une réaction de méfiance ou de moquerie envers une personne handicapée ». A ce jour, près de 1 800 enfants ont participé à cette opération reconduite chaque année scolaire.

A Beauvais (56 637 habitants – 15 170 enfants), la sensibilisation au handicap passe par la participation des classes de CM1 et CM2 à une classe citoyenneté. 1200 enfants ont été concernés sur l'année scolaire 2011-2012. Cette action permet d'aborder le handicap dans sa vision théorique mais aussi dans sa réalité grâce à l'intervention en classe d'adultes porteurs de handicaps. Les enfants sont également directement confrontés au handicap dans des ateliers de mise en situation. Là aussi, les témoignages sont unanimes. Une directrice d'école confirme à l'issue de l'expérience « *Ayant pu bénéficier des interventions, nous ne pouvons que formuler des éloges et des remerciements. Ce furent de beaux moments spontanés, riches en échanges et sans barrière. Les enfants avaient préparé leurs questions et ont pu appréhender les difficultés rencontrées par les personnes et faire remonter des informations dans les familles (exemple : l'importance de ne pas se garer sur les places réservées). C'est une façon concrète d'aborder le civisme et l'importance d'avoir une attitude citoyenne. Quant aux apprentissages, les séances et rencontres étaient riches entre les échanges, les films (lecture des panneaux...) et documents (texte et ouvrage en Braille...). En résumé, nous espérons pouvoir bénéficier de ces interventions l'an prochain.* ».

Les enfants ont un regard sur le handicap

Lors de ces interventions les enfants posent leurs questions sans censure, leur préoccupation étant axée sur la vie quotidienne de la personne handicapée et les raisons du handicap porté. Les intervenants témoignent sincèrement, avec beaucoup de générosité insistant sur le fait que l'aide ponctuelle est à privilégier sur l'assistanat qui leur fait perdre l'autonomie à laquelle ils sont très attachés. Extrait d'échanges entre un enfant et Jérôme, en fauteuil roulant depuis quelques années à cause d'une sclérose en plaques: L'enfant: « *T'as envie de mourir des fois?* » Jérôme s'adressant à l'enseignante: « *je réponds à la question?* » L'enseignante à Jérôme: « *faites comme vous le sentez* ». Jérôme à l'enfant: « *Oui, tous les jours j'ai envie de mourir mais tu vois, il y a des moments dans la journée ou*

dans la semaine qui me permettent de me raccrocher à la vie, ma venue parmi vous aujourd'hui est de ceux-là ».

Une quantification difficile à ce jour

Bien sûr, il est difficile de quantifier l'impact de toutes ces politiques d'intégration de l'enfant handicapé et de soutien aux familles menées par les collectivités. Toutefois, il est indéniable que l'écoute, l'aide, les prises en charge, les actions de formation, les choix politiques des élus permettent, chaque jour, meilleure intégration de ces enfants les plus vulnérables à la vie de la cité. Un véritable esprit de solidarité se tisse jour après jour au sein de la communauté éducative, des agents municipaux, des enfants de la commune qui deviennent naturellement prescripteurs auprès de leurs familles dont ils font changer le regard. Cette multitude d'interactions fait que l'accueil de l'enfant porteur de handicap dans la ville tend à devenir une normalité.

Julie ZERLAUTH-DISIC
Responsable des relations avec les Collectivités territoriales
UNICEF France
3, rue Duguay Trouin
75006 Paris
Tél : 01.44.39.77.25
itzerlauth@unicef.fr